



Règlement sur les plans  
d'implantation et  
d'intégration  
architecturale

ANNEXE 1  
Plan des secteurs

Legende

- Ligne noire : limite communale
- Ligne rouge : limite de secteur
- Ligne pointillée : limite de quartier
- Secteur d'implantation architecturale
- Secteur d'implantation architecturale
- Secteur d'implantation architecturale
- Secteur d'implantation architecturale

1:1000	1:5000
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100	0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100
Mètres	